

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2013

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 28 novembre 2013, le Conseil Municipal a été convoqué le 04 décembre 2013.

Sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM. Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Jacques ANTOINE - Jacqueline CHENON - Mornély LORRIER - Isabelle MOUROT - Christian GERVAIS - Marie-Madeleine BERTHEAU - Eva GERLE - Philippe PIERARD - Isabelle DE CARVALHO - Nathalie DESROUSSEAUX - René CHENON - Karine FOURNIVAL - André VIDOU - Irène VARLET - Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY - Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. Eddie GERLE à Mme Eva GERLE - Mme Maria DE GOUVEIA à Mme Nathalie DESROUSSEAUX - M. Roger DAZY à Mme Marie-Madeleine BERTHEAU - M. André JOLLIOT à M. André VIDOU./.

Absent : M. Mohammed BOUALLAGA./.

Monsieur le Maire a ouvert la séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2013

Le Conseil Municipal a **APPROUVE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 3** (Groupe de l'opposition de gauche : Christian BEREZOUTSKY - Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX) - **ABSTENTIONS : 3** (Groupe de l'opposition de gauche : Patricia PETIT et Groupe Union Démocratique Breuilloise : Eva GERLE - Philippe PIERARD)) le compte rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2013.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a **DESIGNE A L'UNANIMITE** Madame Isabelle MOUROT.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a **EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2013/034 :** Contrat d'assurance N°2754312 R avec la MAIF dans le cadre des manifestations liées au « Téléthon 2013 » sur la Commune du 06 au 08 décembre 2013.
- **DECISION N°AG/2013/035 :** Contrat avec la Compagnie Mascarade pour l'organisation de représentations théâtrales durant la manifestation « Livres en scène » à Brou sur Chantereine, le 21 novembre 2013.
- **DECISION N°AG/2013/036 :** Contrat avec Théâtre en Stock pour l'organisation de représentations théâtrales durant la manifestation « Livres en scène » à Brou sur Chantereine, le 22 novembre 2013.
- **DECISION N°AG/2013/037 :** Contrat de mise à disposition d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour l'organisation de représentations théâtrales durant la manifestation « Livres en scène » à Brou sur Chantereine du 20 au 24 novembre 2013.
- **DECISION N°AG/2013/038 :** Convention avec la Compagnie des P'tits Loups pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année pour les écoles maternelles de la Commune de Brou sur Chantereine, le 17 décembre 2013.
- **DECISION N°AG/2013/039 :** Convention classes transplantées avec l'Association Tremblay Espace Evasion pour l'organisation de deux séjours en classe transplantée à Ristolles (05) pour des élèves de l'école élémentaire Romain Rolland et de l'école élémentaire Jean Jaurès de la Commune en janvier et en mars/avril 2014.

4. ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal a **PRIS ACTE A L'UNANIMITE** des montants prévisionnels attribués à la ville par la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine dans le cadre des fonds de concours pour l'exercice 2012 et 2013.

5. LIGNE DE TRESORERIE DE 500 000 EUROS

Le Conseil Municipal a **MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 14 - CONTRE : 4** (Groupe de l'opposition de gauche : Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY - Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX) - **ABSTENTION : 8** (Groupe Union Démocratique Breuilloise : Marie-Madeleine BERTHEAU - Eva GERLE - Philippe PIERARD - André VIDOU - Irène VARLET et 3 pouvoirs)) :

- A **DECIDE** d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne, aux conditions suivantes :
 - Montant : 500 000 euros
 - Durée : 364 jours
 - Taux : Eonia (*) + marge de 2,10 %
 - Frais de dossier : 1000 euros
 - Commission de non utilisation : 0,50 %
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

6. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Le Conseil Municipal,

VU le rapport présenté par Monsieur le Maire-Adjoint aux finances,

APRES avoir entendu les observations de chacun,

- **A PRIS ACTE** des Orientations Budgétaires pour l'année 2014 de la ville de Brou sur Chantereine, telles qu'exposées dans le rapport général sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

7. QUESTIONS DIVERSES.

La séance a été levée à 21h45.